



---

## L'augustale de Frédéric II

Daniel Bornemann

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rbnu/3135>

DOI : 10.4000/rbnu.3135

ISSN : 2679-6104

### Éditeur

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2010

Pagination : 60-61

ISSN : 2109-2761

### Référence électronique

Daniel Bornemann, « L'augustale de Frédéric II », *La Revue de la BNU* [En ligne], 1 | 2010, mis en ligne le 01 janvier 2021, consulté le 12 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rbnu/3135> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rbnu.3135>

---



*La Revue de la BNU* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

**Une des quatre augustales conservées  
dans les collections numismatiques de la BNU**



☒ AVERS : légende CESAR AVGVSTVS IMP ROMANVS; on note le «E» de CESAR dont la graphie est onciale. Léger tréflage de la frappe.

☒ REVERS : légende AVGVSTVS IMP ROMANVS

Frappée à Brindisi dans les Pouilles, entre 1231 et 1250, peut-être plus tard. Kowalski 220



# L'augustale de Frédéric II

**A** l'occasion d'un colloque consacré à l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen et à ses liens avec l'Alsace, la BNU a eu l'occasion de présenter en 2009 quelques pièces rares parmi ses trésors numismatiques : quatre augustales, accompagnées de monnaies alsaciennes frappées à l'époque du règne de cet empereur.

Les augustales occupent une place à part dans l'histoire monétaire car par bien des aspects elles sont exceptionnelles. C'est la première frappe de monnaies d'or occidentales (mis à part les « Tari » des Normands de Sicile), l'Occident ne frappant et n'utilisant que des deniers d'argent à cette époque. De plus, elles sont exceptionnelles par leur signification : elles sont un pont tendu par l'Occident vers l'Orient, qu'il soit byzantin ou arabe. En effet, leur poids et leur titre étaient adaptés aux échanges avec ces deux mondes : leur teneur en or fin (20,5 carats) correspond à la qualité des hyperpères de Byzance qui peuvent donc être changés au poids ; leur valeur correspond à celle d'un double dinar arabe (les demi-augustales qui furent également frappées correspondaient donc à la valeur d'un dinar). En cela, elles rejoignent le positionnement géopolitique tenté par Frédéric II. Elles nous étonnent surtout par leur exceptionnelle beauté plastique, très inhabituelle dans l'art monétaire de cette époque (début du XIII<sup>e</sup> siècle). L'empereur occupe le droit par son buste couronné de lauriers, habillé à l'antique (on distingue nettement la toge attachée par la fibule et une tunique à manches se reconnaît facilement). Il est glabre, ce qui ne s'était que rarement vu depuis les Carolingiens mais était, sauf modes passagères, l'usage romain. La posture de l'empereur au droit était habituelle depuis les Ptolémées d'Égypte (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) et c'est aussi chez ces rois que cette même aigle au naturel fut utilisée. Mais sur ce modèle antique, l'aigle tenait dans ses serres les foudres de Zeus. Ici, l'aigle ne tient rien, et d'ailleurs il n'y a aucun symbole religieux sur cette monnaie :

la croisette qui figure au début de la légende n'est pas un symbole religieux chrétien mais le signe habituel du début de la phrase de la légende. L'aigle représenté au naturel a une présence forte car il semble vivant, contrairement à de nombreux rapaces héraldiques. Cet ensemble de caractéristiques fait que ces monnaies comptent parmi les plus célèbres frappes de tout le Moyen Âge. C'est pourquoi elles ont un nom bien à elles, ce qui est le cas de bien peu de types dans l'histoire de la numismatique. Ce nom mérite également un commentaire.

De retour de Palestine, où il fut l'unique souverain occidental à adopter une démarche de dialogue avec les puissances musulmanes, réussissant de ce fait à obtenir pacifiquement certaines concessions pour les chrétiens, Frédéric II avait retrouvé son royaume de Sicile dans un état de désorganisation notoire. Pour y remédier, il écrivit une œuvre juridico-politique de premier plan, les *Constitutions de Melfi*, qui furent aussi appelées « Liber augustalis ». Le mot polysémique « auguste », signifiant l'augmentateur, mais aussi ce qui va avoir les faveurs des dieux, témoignait ainsi de l'ambition que l'empereur avait de régénérer le monde. A la même époque le roi Philippe de France s'était fait dénommer Auguste également.

Cette monnaie est présente en quatre exemplaires dans les collections de la BNU. Sans entrer dans les détails, ajoutons encore que les augustales ont fait l'objet d'études magistrales, parmi lesquelles on retiendra surtout celle de Heinrich Kowalski, en allemand (1976) et en français (1979) qui étudie tous les exemplaires connus et localisés. Avec ses quatre exemplaires, la BNU permet une amorce d'étude des différences qui permettent de distinguer les coins utilisés et les deux ateliers de frappe (Brindisi et Messine) des poids et des types.

**Daniel Bornemann**